

## **Règlement du jeu «Le CIC vous offre votre journal»**

### **ARTICLE 1 - Organisation**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, pour le compte de son agence bancaire, 65 Place du Champ de Foire, 85601 Montaigu cedex, un jeu intitulé « Le CIC vous offre votre journal», qui se déroulera les 8 et 9 Novembre 2013.

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 1 gagnant.

### **ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant sur le territoire du CIC Ouest, s'ayant vu remettre un bulletin de participation par un représentant du CIC présent à cet effet chez le commerçant participant à cette opération, « La Maison de la Presse, 6 place du Champ de Foire, 85600 Montaigu ».

Les salariés et retraités des Banques CIC et Crédit Mutuel et de leurs filiales, le propriétaire du commerce et ses salariés, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **ARTICLE 3 - Modalités de participation**

Les participants au jeu compléteront sur place le bulletin qui leur sera remis par le représentant du CIC Ouest présent à cet effet chez le boulanger participant puis le remettront directement à ce même représentant du CIC Ouest.

En échange, les participants se verront remettre un bon cadeau leur donnant droit à un journal qui leur sera offert le jour même par le commerçant désigné. Ce bon, non cumulable, sera à utiliser immédiatement.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

### **ARTICLE 4 - Description des dotations**

Présentation des lots : un iPad Mini -16 GO - Wifi (valeur 339 € prix public) mis en jeu

### **ARTICLE 5 - Tirage au sort**

Le tirage au sort sera effectué par les organisateurs et devant témoins. Il aura lieu le 22 novembre 2013 dans les locaux de l'agence CIC Montaigu. Le tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis par les représentants du CIC Ouest.

### **ARTICLE 6 - Avis de gain**

Les gagnants sont avertis individuellement par téléphone ou courrier ou e-mail dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun appel ni courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

### **ARTICLE 7 – Attribution des lots**

Le gagnant devra se présenter auprès de l'agence bancaire qui l'aura averti, muni de sa pièce d'identité, afin que lui soit remis son lot.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien reçu le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par le gagnant, dans les 45 jours suivants le tirage, ne sera pas attribué.

### **ARTICLE 8 – Consultation du règlement**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréhéret, huissiers de justice associés à Vertou (44130) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

### **ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

### **ARTICLE 10 - Divers**

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **ARTICLE 11 – Loi applicable**

Le présent règlement est régi par la loi française.



**Parce que le monde bouge.**

Pour participer, complétez le bulletin ci-dessous et remettez-le à votre représentant CIC Ouest.

Un iPad Mini  
à gagner !



### Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort  
 Je souhaite recevoir des informations du CIC

Mme  M.  Mie

Nom (majuscules)\* : .....

Prénom \* : .....

Adresse \* : .....

Code postal Ville\* : .....

Téléphone(s) \* : .....

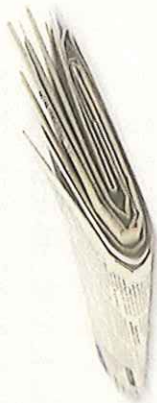
e-mail : .....

Je suis client(e) CIC

Je ne suis pas client(e) CIC

\* Champs obligatoires

Remettez ce bon cadeau à votre buraliste et votre journal vous est offert par l'agence CIC Ouest Montaigu !



valable vendredi 8  
et samedi 9 novembre 2013

La Maison de la Presse  
6 place du Champ de Foire  
85600 Montaigu

Bon cadeau valable pour les jour indiqués ci-dessus.  
Dans la limite d'un bon par foyer.

# L'agence CIC Montaigne vous offre votre journal !



Parce que le monde bouge.

La Banque CIC Ouest, organise un jeu par tirage au sort les 8 et 9 novembre 2013, pour le compte de son agence de Montaigne, jeu ouvert à toute personne physique (à l'exclusion du personnel des banques du groupe CM-CIC, du personnel du buraliste participant, et des membres de leur famille en ligne directe), majeure, résidant sur le territoire géographique du CIC Ouest, ayant complété et déposé ce bulletin auprès d'un représentant du CIC présent à cet effet chez le buraliste participant. Le tirage au sort, effectué le 22 novembre 2013 dans les locaux de l'agence de Montaigne, désignera 1 bulletin gagnant. Le lot mis en jeu est un iPad Mini - 16 GO - Wi-Fi (valeur 399 € prix public). La participation au jeu est limitée à un bulletin par foyer. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète, illisible ou inexacte rend la participation au jeu caduque. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et de la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles

ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levoque, Cellard et Breheret, huissiers de justice associés, 1 rue Auguste Saupin - 44120 Vertou. Le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : CIC Ouest, Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.



# Aujourd'hui, le CIC vous offre votre journal !

► Avec le CIC, découvrez une nouvelle relation bancaire ...



CIC Ouest - octobre 2013 - Document et photos non contractuels - Ne pas jeter sur la voie publique - Photos : Thinksto